

STATISTIQUES

239.030 emplois seraient adaptés au télétravail

Écrit par Jérémy Zabatta

Publié Le 30.11.2021 • Édité à 08:38



On peut estimer que 239.030 actifs, résidents et frontaliers, possèdent théoriquement un emploi télétravaillable au Luxembourg. (Photo: EU)



Écoutez cet article

0:00 / 3:23 1X

Le gouvernement recommande de télétravailler quand cela est possible. Mais cette pratique ne concerne, dans la réalité, qu'un salarié sur deux.

Le Premier ministre, Xavier Bettel (DP), et  Paulette Lenert (LSAP), ministre de la Santé, ont invité les entreprises du secteur privé à recourir plus largement au télétravail afin de freiner la nouvelle vague épidémique. Dans la fonction publique, décision avait déjà été prise d'augmenter cette possibilité de trois à quatre jours par semaine.

Mais combien de personnes au Luxembourg peuvent-elles télétravailler?

Selon le centre de recherche de la Commission européenne et son étude «Teleworkability and the COVID-19 crisis: a new digital divide?», 54% des résidents luxembourgeois ont un emploi adapté au télétravail. Avec un emploi national de 284.963 personnes résidentes au 31 octobre dernier, on peut donc en conclure que 153.880 actifs résidents peuvent techniquement et théoriquement être appelés à télétravailler assez rapidement.

Les frontaliers, une donnée complexe

Mais attention, car cette étude européenne – tout comme les chiffres du Statec – ne prend pas en compte les frontaliers, qui peuvent évidemment également occuper des emplois télétravaillables. Pour autant, il n'existe pas de chiffres sur le potentiel de télétravail des frontaliers. «L'exercice serait très intéressant à faire», convient Vincent Hein, économiste à la Fondation Idea, qui travaille régulièrement sur le sujet.

«Les frontaliers sont surreprésentés dans certains secteurs où le potentiel de télétravail est faible, comme dans l'industrie, le commerce ou la construction. Ces secteurs représentent une part relativement «modeste» de l'emploi total, en comparaison à la finance, certains services administratifs, les TIC, où ces derniers représentent environ un salarié sur deux, voire plus, et qui ont un fort potentiel de télétravail», analyse Vincent Hein.

«Si on pose l'hypothèse que les frontaliers occupent des professions similaires à la moyenne européenne au sein des différents secteurs d'activités, environ 41% de leurs postes de travail seraient potentiellement éligibles au travail à distance. Mais ce chiffre est à prendre avec un certain recul, car si on posait la même hypothèse pour les résidents, on serait entre 46% et 49% d'emplois télétravaillables, et non 54%. On ne peut donc pas utiliser le chiffre de 41% pour le comparer à celui de 54%.»

En conclusion, il est donc probable que le potentiel de télétravaillabilité technique des frontaliers soit inférieur à celui des résidents, mais il ne serait pas étonnant qu'il soit quand même significatif», estime l'économiste.

Le pays comptant 153.880 actifs résidents (54% du total des actifs résidents) avec un emploi télétravaillable, tout comme 85.150 postes télétravaillables occupés par des frontaliers (41% des 207.500 frontaliers au 31 mars dernier, selon l'IGSS), on peut estimer que 239.030 actifs, résidents et frontaliers, occupent théoriquement un emploi télétravaillable au Luxembourg. «C'est une extrapolation. Mais nous ne sommes, sans doute, pas trop éloignés de la réalité», commente Vincent Hein à la lecture de cette estimation.

